

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 10 décembre 2025 à 14 h 00 en la salle "Les Ruisseaux" au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie**

**Présences**

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet  
M. Gaétan Bergeron, maire de Saint-Ulric  
M. André Gagné, maire de Sainte-Félicité  
M. Eddy Métivier, maire de Matane  
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. FRR 2025-2028 volet 2 – Commandite en environnement (CIBLES – projet "Carbone Scol'ERE Matanie")
  4. Entérinement de la lettre d'appui d'un projet artistique axé sur le territoire et ses habitants déposé au Programme de partenariat territorial du BSL du Conseil des arts et des lettres du Québec
  5. Édifice de La Matanie – Bail de location d'espace (Pierre Aubert)
  6. Édifice de La Matanie – Proposition d'un bail de location d'espace (Développement Économique Matanie)
  7. Autorisation de paiement – facture Okidoo Interactif – plateforme de gestion TACcie
  8. Autorisation de paiement – facture Flavie Boucher – honoraires pour la réalisation du rapport de pré-inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matanie
  9. Création et nomination au poste de technicien en prévention incendie sénior
  10. Embauche au poste de technicien en prévention incendie
  11. Embauche au poste contractuel à temps plein d'agent(e) de concertation COSMOSS
  12. Demande d'un horaire de travail réduit de la personne salariée numéro 06-0019
  13. Formations hiver 2026 pour le directeur général
  14. Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent – Poste administrateur
  15. Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire – Poste administrateur
  16. Bilan 2025 – Module de gestion des demandes de permis en ligne – Info
  17. Lettre du MRNF concernant le renouvellement de l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
  18. Autorisation de remboursement – frais d'utilisation du cellulaire personnel
  19. SRSI – Démission d'un pompier à temps partiel
  20. Varia
  21. Période de questions
  22. Fermeture de la séance
- 

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

## **RÉSOLUTION CA-2025-12-01**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif de la MRC présents forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gagné et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour proposé.**

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-12-02**

### **FRR 2025-2028 VOLET 2 – COMMANDITE EN ENVIRONNEMENT (CIBLES – PROJET "CARBONE SCOL'ERE MATANIE")**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de commandites environnementales sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière qui suit, à partir des sommes prévues pour les commandites environnementales :

- CIBLES – projet "Carbone Scol'ERE en Matanie" : 1 000 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles et à effectuer le paiement des montants selon les modalités et conditions prévues la PSPS du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-12-03**

### **ENTÉRINEMENT DE LA LETTRE D'APPUI D'UN PROJET ARTISTIQUE AXÉ SUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS DÉPOSÉ AU PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DU BSL DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu une demande d'accompagnement technique et d'appui pour un projet artistique porté par mesdames Léonie Therrien-Tremblay et Kallima, artistes professionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet, nourri par l'atlas du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) de 1966 et ancré dans l'histoire de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent, s'inscrit dans la mission culturelle et territoriale de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie souhaite répondre favorablement à cette demande, sous réserve de l'obtention d'une bourse du Conseil des arts et des

lettres du Québec (CALQ), volet rayonnement et création, dans le cadre du Programme de partenariat territorial du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** le contenu de la lettre d'appui a été présenté aux membres du comité administratif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

**D'**entériner la signature par monsieur Gérald Beaulieu, préfet, d'une lettre d'appui pour le projet artistique axé sur le territoire et ses habitants;

**DE** confirmer un engagement en nature d'environ douze heures de l'équipe de professionnels de la MRC en aménagement, foresterie, agronomie, développement rural et culturel pour appuyer la réalisation du projet.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION CA-2025-12-04**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION D'ESPACE (PIERRE AUBERT)**

**CONSIDÉRANT QUE** le local situé au sous-sol de l'Édifice de La Matanie (local 005) est disponible;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par monsieur Pierre Aubert pour louer ledit local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gagné et résolu à l'unanimité :

**D'**entériner la signature par le préfet et le directeur général d'un bail avec monsieur Pierre Aubert pour le local 005 au sous-sol de l'Édifice de La Matanie, au 159 rue Saint-Pierre, d'une superficie de 640 pi<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

- Le terme initial est établi à trois mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre et, à son échéance, se renouvellera sur une base mensuelle;
- Le bail ne pourra pas être prolongé après le 31 décembre 2026;
- Loyer pour une superficie de 640 pi<sup>2</sup>, auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

| Année               | Prix<br>pied carré | Loyer<br>mensuel brut | Loyer<br>annuel brut |
|---------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|
| Novembre 2025       | 9,375 \$           | 500,00 \$             | NA                   |
| Décembre 2025       | 9,375 \$           | 500,00 \$             | NA                   |
| Janvier 2026        | 9,375 \$           | 500,00 \$             | NA                   |
| Chaque mois suivant | 11,80 \$           | 629,33 \$             | NA                   |

- Les taxes municipales et scolaires sont à la charge de la MRC;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Aucune fourniture d'espace de stationnement, de rangement et de réunion;
- Autres clauses habituelles applicables.

**D'**abroger la résolution numéro CA-2025-11-14.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION CA-2025-12-05**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION D'UN BAIL DE LOCATION D'ESPACE (DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail du local 157, rue Saint-Pierre (rez-de-chaussée) vient à échéance le 31 décembre 2025, suite à la fin de l'option de renouvellement d'un (1) an;

**CONSIDÉRANT QUE** le locataire, Développement Économique Matanie (DEM), a signifié son intention de convenir d'un nouveau bail;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont été informés du montant du loyer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la signature d'un bail avec DEM selon les principaux paramètres suivants :

- Bail pour une durée de deux (2) ans du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027, sujet à une seule option de renouvellement d'un (1) an;
- Loyer pour une superficie de 2 014 pi<sup>2</sup>, auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables, comme suit :

| Année         | Prix<br>pied carré | Loyer<br>mensuel brut | Loyer<br>annuel brut |
|---------------|--------------------|-----------------------|----------------------|
| 2026          | 8,21 \$            | 1 377,91 \$           | 16 534,92 \$         |
| 2027          | 8,38 \$            | 1 406,44 \$           | 16 877,32 \$         |
| 2028 (option) | 8,54 \$            | 1 433,30 \$           | 17 199,56 \$         |

- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Fourniture de quatre (4) espaces de stationnement;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location;

**QUE** le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION CA-2025-12-06**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE OKIDOO INTERACTIF –  
PLATEFORME DE GESTION TACCIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-10-25 du conseil de la MRC autorisant la passation d'un contrat avec la compagnie Okidoo Interactif pour l'implantation et l'utilisation de la plateforme de gestion TACCie pour le service de transport collectif et adapté de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la facture #4996, en date du 20 novembre 2025, pour l'implantation et l'utilisation pour une période de douze (12) mois de la plateforme de gestion TACCie au montant de 19 900,00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #4996 à Okidoo Interactif au montant total de 22 880,03 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION CA-2025-12-07**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE FLAVIE BOUCHER – HONORAIRES POUR LA RÉALISATION DU RAPPORT DE PRÉ-INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-03-24 du conseil de la MRC autorisant la passation d'un contrat de services professionnels avec madame Flavie Boucher pour la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la facture #20251117, en date du 17 novembre 2025, pour la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine bâti au montant de 20 625,00 \$, laquelle équivaut à 275 heures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gagné et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #20251117 à madame Flavie Boucher au montant total de 20 625,00 \$.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION CA-2025-12-08**

**CRÉATION ET NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE SÉNIOR**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence en matière de sécurité incendie sur l'ensemble des municipalités de son territoire, incluant son territoire non organisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service régional de sécurité incendie sera officiellement dissout le 31 décembre 2025 et qu'un service régional de prévention des incendies sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC intégrera les membres du service de sécurité incendie de la ville de Matane affectés à la prévention;

**CONSIDÉRANT** la signature d'une lettre d'entente avec le SFCP, section locale 4602;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**DE** créer le poste de technicien en prévention incendie sénior, poste régulier à temps plein (40 heures/semaine);

**DE** nommer monsieur Billy Tremblay, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, au poste de technicien en prévention incendie sénior, lequel sera rémunéré sur la base de l'échelon 9 de la classe 2C de la convention collective en vigueur;

**QUE** la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 serve de référence aux fins d'ancienneté et de progression d'échelons;

**QUE** la date du 26 mars 2018 serve de référence pour le calcul du service continu donnant droit aux vacances.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-12-09**

### **EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence en matière de sécurité incendie sur l'ensemble des municipalités de son territoire, incluant son territoire non organisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service régional de sécurité incendie sera officiellement dissout le 31 décembre 2025 et qu'un service régional de prévention des incendies sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC intégrera les membres du service de sécurité incendie de la ville de Matane affectés à la prévention;

**CONSIDÉRANT** la signature d'une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

**DE** nommer monsieur Samuel Belliveau-Côté, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, au poste de technicien en prévention incendie, poste régulier à temps plein (40 heures/semaine), lequel sera rémunéré sur la base de l'échelon 2 de la classe 2B de la convention collective en vigueur;

**QUE** la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 serve de référence aux fins d'ancienneté et de progression d'échelons;

**QUE** la date du 20 septembre 2021 serve de référence pour le calcul du service continu donnant droit aux vacances.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-12-10**

### **EMBAUCHE AU POSTE CONTRACTUEL À TEMPS PLEIN D'AGENT(E) DE CONCERTATION COSMOSS**

**CONSIDÉRANT** le poste vacant d'agent(e) de concertation COSMOSS;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du développement territorial de la MRC pour le recrutement et le remplacement au poste vacant d'agente de concertation de la démarche COSMOSS;

**CONSIDÉRANT QUE** les principales modalités applicables au personnel de la démarche COSMOSS sont encadrées par la convention collective et par la lettre d'entente numéro 4 entre la MRC et le SCFP section locale 4602;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gagné et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'embauche de madame Julie Gagné au poste contractuel temps plein d'agente de concertation COSMOSS et la conclusion d'un nouveau contrat de travail pour la période du 5 janvier 2026 au 30 juin 2026, pour 32 heures/semaine, avec une rémunération établie selon l'échelon 7 de la classe 2B de la grille salariale applicable à son poste;

**QUE** la date du 5 janvier 2026 serve de référence pour la progression d'échelons;

**QUE** la date du 12 février 2024 demeure la date de référence aux fins d'ancienneté et du calcul des vacances;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est autorisé à signer le contrat de travail;

**QUE**, s'il y a lieu, le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-12-11**

##### **DEMANDE D'UN HORAIRE DE TRAVAIL RÉDUIT DE LA PERSONNE SALARIÉE NUMÉRO 06-0019**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu une demande d'horaire de travail réduit d'une personne salariée (numéro 06-0019) en vertu de l'article 34.01 de la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins du service de la personne salariée permettent la conclusion d'une entente d'un an avec la salariée et la section locale 4602 du SCFP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer une entente de retraite progressive avec la personne salariée numéro 06-0019 et la section locale 4602 du SCFP.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-12-12**

##### **FORMATIONS HIVER 2026 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT** les besoins de formation du directeur général;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du comparatif des formations en gestion offertes à l'hiver 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gagné et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'inscription du directeur général à la formation de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) – Certification universitaire : maîtriser les défis de la gestion, offerte 100% en ligne, d'une durée de 35 heures sur trois (3) mois incluant trois (3) séances de *coaching*, au coût de 2 875 \$.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-12-13**

##### **ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT – POSTE ADMINISTRATEUR**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre à jour la résolution désignant un représentant de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Cheikh Ahmadou Bamba Ngom, technicien à la gestion environnementale, comme représentant de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL);

**QUE** monsieur Nixon Sanon, coordonnateur au développement durable, soit nommé à titre de représentant substitut;

**D'autoriser** le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses pour assister aux assemblées générales et rencontres du conseil d'administration de l'organisme.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-12-14**

##### **COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE – POSTE ADMINISTRATEUR**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre à jour la résolution désignant un représentant de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gagné et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Cheikh Ahamadou Bamba Ngom, technicien à la gestion environnementale, à titre de représentant de la MRC de La Matanie au sein du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire;

**QUE** monsieur Nixon Sanon, coordonnateur au développement durable, soit nommé à titre de représentant substitut;

**D'autoriser** le paiement de la cotisation pour l'adhésion de la MRC de La Matanie au Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire au montant de 50,00 \$.

ADOPTÉE

#### **BILAN 2025 – MODULE DE GESTION DES DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE – INFO**

##### **LETTRE DU MRNF CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION DE CERTAINS DROITS FONCIERS ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

#### **RÉSOLUTION CA-2025-12-15**

##### **AUTORISATION DE REMBOURSEMENT – FRAIS D'UTILISATION DU CELLULAIRE PERSONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC défraie une carte SIM pour les besoins du préfet, lequel utilise son cellulaire personnel dans ses fonctions officielles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique d'utilisation des biens informatiques et de gestion des échanges électroniques d'information de la MRC de La Matanie s'applique au préfet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique a été modifiée afin de permettre le versement d'une compensation financière pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel dans le cadre du travail, soit 30,00 \$ par mois pour un forfait voix et données;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gagné et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le versement de la compensation, prévue à la Politique d'utilisation des biens informatiques et de gestion des échanges électroniques d'information de la MRC de La Matanie, au préfet en lien avec l'utilisation de son cellulaire personnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION CA-2025-12-16**

**SRSI – DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de l'optimisation de la sécurité incendie et de l'abolition du service régional de sécurité incendie (SRSI), la MRC a reçu une démission qui sera effective en date du 31 décembre 2025, soit la démission de madame Shannon Rousseau, caserne 20;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gagné et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission et remercient madame Shannon Rousseau pour les services rendus aux bénéfices de la région.

ADOPTÉE

**VARIA**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION CA-2025-12-17**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur André Gagné et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
Le préfet,  
Gérald Beaulieu

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
Le directeur général et greffier-trésorier,  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
*Le préfet,*  
*Gérald Beaulieu*